

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| DCM20170411.6 | <u>Séance du 11 avril 2017 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-sept du mois d'avril le onze avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. |
| NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 12 avril 2017, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 05 avril 2017 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. | |
| <u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u> | |
| Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. | |

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner suite aux demandes de subventions émanant de structures liées au domaine éducatif et social. Il propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux organismes cités ci-dessous.

| Dénomination | BP 2015 | BP 2016 | BP 2017 |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Collectif Petite enfance | 235 € | 235 € | 240 € |
| Relais Assistantes Maternelles | 6 400 € | 6 900 € | 7 000 € |
| Coopérative Ecole Charles Mognetti | 5 120 € | 4 920 € | 4 360 € |
| Coopérative Ecole de Berne | 6 760 € | 6 680 € | 6 160 € |
| Coopérative Ecole Marcel Levin | 4 720 € | 4 720 € | 4 400 € |
| Coopérative Ecole Louise Michel | 3 680 € | 3 720 € | 3 560 € |
| FSE Collège Seloncourt | 800 € | 800 € | 850 € |
| FSE Collège Hérimoncourt | 900 € | 900 € | 850 € |
| TOTAL | 28 615 € | 28 875 € | 27 420 € |

La Commission Vie Associative-Animation, réunie le 21 mars 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- adopte les présentes dispositions ;
- approuve l'attribution des subventions aux organismes à vocation éducative et/ou sociale ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, 11 avril 2017

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET